



Angella Youyoutte devient Dame Chevalier-Farge de La Tour Garance de la Sainte Croix. JESSICA GENOUD

Les chevaliers du troisième millénaire

ROMONT. Deux Français de la Guadeloupe ont traversé l'océan pour être faits chevaliers. L'Ordre des chevaliers de Rondmons leur a remis, mardi, titres, blasons et épées.

MARIE-PAULE ANGEL

C'est une histoire d'amour courtois, comme on les aimait au Moyen Age, avec preux chevalier et gente dame. Mardi à Romont, dans un décor de l'an de grâce 1386, le Chevalier-Farge de La Tour Smalt de la Lys d'Azur a déclaré sa flamme à Dame Chevalier-Farge de La Tour Garance de la Sainte Croix. Après un petit crochet par la Picardie (France), pour revoir la famille du chevalier, ce couple reprendra l'avion pour la Guadeloupe, sous sa vraie identité. Les passeports portent les noms de Stéphane Denaro, expert-comptable et commissaire aux comptes de son état, membre du Rotary international et violoniste, et d'Angella Youyoutte, consultante en bureautique et informatique à Baie-Mahault.

Si l'état civil indique l'âge de la gente dame (50 ans fêtés mardi), il ne dit pas qu'elle a été consacrée, en 1977 à Paris, vice-championne de France d'athlétisme dans la discipline du 800 m. Son compagnon se souvient par cœur de sa performance: deux minutes, seize secondes, neuf dixièmes! «Je voulais lui faire ce cadeau, pour son anniversaire et pour honorer cette performance trop ancienne pour figurer sur internet», explique Stéphane Denaro. «Je surfais sur internet, justement, dans l'idée d'acheter un château. Au fil des sites, je suis tombé sur un ordre de chevaliers qui m'a intrigué. Je me suis

retrouvé dans ses valeurs. Alors je l'ai contacté.» Voilà comment un Français d'Amiens (France), établi en Guadeloupe et très amoureux d'une dame originaire de cette île en forme de papillon, est arrivé à Romont.

Quelque 500 chevaliers

Voilà qui explique aussi, à la tour de Billens, à Romont, la présence de chevaliers costumés et d'un homme de belle prestance, gants blancs, habit de cérémonie et chapeau empanaché. Au civil, cet homme, c'est Pierre Bertherin, alias le Chevalier-Farge de La Tour Smalt d'Armor. Etabli près du château de Gruyères, cet ancien Glanois préside la Fondation de l'Ordre des chevaliers de Rondmons (ancien nom de Romont), ordre qu'il a fondé en 1999. Le cercle s'est élargi à quelque 500 chevaliers et autres titrés à ce jour.

On peut sourire, au vu du décorum et à parcourir la revue de presse du site internet de l'ordre. La baronne Nadine de Rothschild, alias Nadine Nelly Jeannette Lhopitalier, jadis roturière, ne s'en est pas privée, elle qui aurait déclaré: «On peut bien se ruiner pour obtenir un

titre, mais cela finit toujours par se savoir si vos parents sont boulangers.»

Des titres certifiés

Les titres accordés par l'OCR, fondation contrôlée par l'Etat de Fribourg, n'en sont pas moins légaux. «Certifiés par un notaire, ils bénéficient d'une protection juridique universelle et sont reconnus dans tous les Etats. Uniques, ils donnent droit à l'usufruit du patrimoine de l'ordre. Mais ils ne remplacent pas les actes officiels d'état civil», éclaire le président Pierre Bertherin.

L'ordre, qui fuit l'idée de «secte» comme la peste et se distance complètement de la noblesse et de l'aristocratie, ne se réclame pas non plus du passé du temps de Lancelot, mais de la chevalerie moderne. «Ce n'est pas le titre qui fait l'homme ou la dame. Mais ce sont eux, par leur sens des valeurs, leur idéal, qui font l'esprit de la chevalerie. Ce n'est pas de la nostalgie, même si plusieurs chevaliers sont attachés à l'histoire médiévale ou au XVIII^e siècle. C'est un idéal qui, porté par la courtoisie et la communication, se profile

comme la chevalerie du troisième millénaire. On est l'histoire du futur», dit Pierre Bertherin.

Un chemin en bonne voie

Idéaliste, l'ordre n'a rien d'un groupe d'illuminés quand on voit ce qu'il a accompli grâce au produit de ses titres. Pour ne citer que cet exemple: la restauration de la tour de Billens, pour laquelle ont été investis près de 200 000 francs. Cette tour du XIV^e siècle, lieu d'intronisation des chevaliers, est devenue le point de départ ou d'arrivée du chemin de Cluny (Bourgogne), 300 kilomètres, qu'on peut parcourir à pied, à vélo...

Mardi, Pierre Bertherin a annoncé la pose, prochaine et progressive, le projet étant à long terme, de 300 écussons métalliques qui baliseront cet itinéraire. A l'instar des coquilles sur le chemin de St-Jacques de Compostelle, passant aussi par Romont. Reste un souci, pour nos nouveaux chevaliers guadeloupéens: passer les frontières avec deux lourdes épées dans leurs valises... Mais la devise de l'ordre, *Nihil obstat!*, «rien n'empêche», devrait opérer un miracle... ■

Des titres et des dons

Une troisième personne a rallié le cercle de l'ordre: André Moullet, de Granges-Paccot. Ferblantier reconverti dans le travail social pour handicapés, il a été fait Chevalier-Farge de la tour Garance de Quéribus, ce dernier mot étant le nom d'un château cathare dans l'Aude (France). Si le titre ne «s'achète» pas, son acquisition implique néanmoins un don qui permet à l'ordre d'alimenter un fonds pour entretenir ou accroître son patrimoine, organiser des activités culturelles. Comme ce prochain 14 avril, à la tour de Billens, avec une exposition sur les fées, les dragons et les elfes.

Le droit de sceau, pour être titré chevalier, signifie un don de 1800 francs. Les titres de baron(ne), comte(sse), marquis(e) ou duc(hesse)

coûtent de 9000 francs à... 500 000 francs!

Dans la cour d'honneur de l'ordre, on trouve des personnalités qui ont été gratifiées de leurs lettres de chevalerie pour leur soutien moral ou financier. Ainsi d'anciens présidents du Gouvernement fribourgeois, des préfets et syndics, un banquier, des gradés de l'armée...

Les médias s'intéressent beaucoup à la chevalerie moderne. Selon Pierre Bertherin, qui fait état d'une centaine de Français qui seraient titrés ou sur le point de l'être par l'Ordre des chevaliers de Rondmons, M6 préparerait, après une télévision belge, un sujet sur ce phénomène dans son émission *100% mag*. MPA

www.rondmons.org

Fribourg

Tous les parents à la même enseigne

ALLOCATIONS. Le droit aux allocations familiales est étendu aux parents exerçant une activité lucrative indépendante.

LARA GROSS

Si le Grand Conseil avalise la révision de la Loi sur les allocations familiales, elle permettra aux parents exerçant une activité lucrative indépendante de bénéficier de ces allocations. A compter du 1^{er} janvier 2013, il devrait y avoir un régime unique pour les salariés et les indépendants, tant en ce qui concerne les cotisations que les prestations.

«Les conséquences financières de cette modification légale sont nulles pour le canton et les communes», a communiqué hier la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). «Puisque le financement des prestations ainsi que la couverture des frais de gestion sont assurés exclusivement par les contri-

butions versées aux caisses d'allocations familiales.»

Le revenu des indépendants soumis à cotisation sera plafonné au montant maximal du gain assuré dans l'assurance accident obligatoire, soit 126 000 francs par an. Pour rappel, aujourd'hui, les allocations familiales sont octroyées uniquement aux salariés, aux personnes sans activité lucrative ou de situation modeste.

Un taux unique

Toutes les personnes indépendantes devront s'affilier à une caisse de compensation pour allocations familiales. Et pour garantir une égalité de traitement entre employeurs et indépendants, «le taux de contribution applicable aux indépendants est identique au taux des contributions dues par les employeurs».

La DSAS signale encore qu'une autre mesure relative aux allocations familiales est prévue pour cette échéance: «Leurs montants seront augmentés de 15 francs.» ■

CONSEIL D'ÉTAT Séances des 19 et 27 mars 2012

Le Conseil d'Etat a:

- ADOPTÉ ET TRANSMIS** au Grand Conseil un projet de décret relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2011;
- APPROUVÉ** le Plan directeur d'agglomération de Fribourg, les décisions de la commission cantonale de la LoRo-Sport d'attribuer, pour le premier trimestre 2012 (5^e affectation), un montant de 203 378 fr. 90 en faveur du sport;
- PRIS ACTE** de la convention relative à la collaboration entre les cantons de Fribourg et de Berne pour le Parc naturel régional du Gantrisch;
- FIXÉ** pour la période annuelle d'assurance, les primes dues à Sanima et les montants maximaux de la valeur estimative des espèces assurées;
- PRIS ACTE ET TRANSMIS** au Grand Conseil le rapport annuel 2011 du Réseau fribourgeois de santé mentale, le rapport d'activité 2011 de l'Office cantonal du matériel scolaire, le rapport annuel et comptes 2011 de l'Office de la circulation et de la navigation;
- FIXÉ** la part cantonale à la rémunération des prestations hospitalières;
- NOMMÉ**, pour faire suite à des démissions, de nouveaux membres du conseil de la Fondation du château de Gruyères, de la commission du Conservatoire, de la commission cantonale de tir, du comité de pilotage du Réseau radio cantonal de sécurité (POLYCOM), de la Commission de la Haute Ecole pédagogique, de la commission consultative d'aide et d'accompagnement des personnes handicapées et inadaptées, de la commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et patientes, de la commission consultative pour l'aménagement du territoire, du comité de pilotage «développement durable», du Sénat de l'Université;
- NOMMÉ** une nouvelle secrétaire à la commission de recours en matière d'améliorations foncières;
- PRIS ACTE** de la démission d'un membre du groupe de personnes de confiance contre le harcèlement sexuel à l'Etat de Fribourg. GRU

EN BREF

SUISSE ROMANDE

Entrée en vigueur d'un concordat sur le chanvre

Les cantons romands ont uniformisé leurs pratiques en matière de culture et de commerce du chanvre. Le concordat latin, paraphé par Fribourg, Vaud, Genève, Neuchâtel, Valais et Jura, est entré en vigueur. Le texte autorise le commerce et la culture du chanvre à des conditions très strictes, notamment en respectant une teneur en THC par plante inférieure à 1%. Ce concordat n'autorise en aucun cas les produits stupéfiants. Il ne concerne que le chanvre agricole. Les entreprises et les personnes concernées ont six mois pour se mettre en conformité.

PROTECTION DE LA FAUNE

Les chiens doivent être tenus en laisse

Printemps oblige, la période de mise bas des mammifères et des nichées d'oiseaux en forêt débute. Si les petits sont bien cachés, ils demeurent sans défense face aux chiens qui rôdent dans la forêt. Le Service des forêts et de la faune rappelle, dans un communiqué publié hier, que, pour cette raison, les détenteurs de chiens sont priés de tenir leur animal en laisse en forêt du 1^{er} avril au 15 juillet. Sans quoi, «ces chiens non maîtrisés causent chaque printemps de graves préjudices à la faune sauvage. Cela peut même dans certains cas entraîner la mort d'animaux sauvages.»